

Absent excusé : Jean BOBILLIER

### Délibérations :

#### **AMO pour étude d'aménagements dans le village :**

La commune souhaite identifier, étudier et prévoir, dans une vue globale et cohérente, les aménagements les plus pertinents. Les réalisations proposées pourront être mises en œuvre ensuite à court, moyen, voire plus long terme selon les possibilités et les besoins.

Une procédure d'appel d'offres pour une réflexion sur les aménagements potentiels dans le village a intéressé 9 bureaux d'études. Trois cabinets ont été retenus conformément au règlement de consultation, sur les 6 ayant répondu à l'appel à candidatures.  
Les 3 meilleurs offres, ont été retenues pour un entretien complémentaire avant choix définitif.

Le conseil municipal, l'exposé entendu et en avoir délibéré :  
Autorise le Maire à signer le marché avec le cabinet le mieux ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.  
Sollicite l'aide du Conseil Général : subvention de 80%

#### **Renouvellement contrat d'assurances des risques statutaires du personnel :**

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

### Divers :

#### o **Piste forestière : réparation suite à météo (Fuesse) :**

Une coupe de bois résineux était à réaliser dans la même zone que des lots d'affouage. Il était prévu que les coupes d'affouage seffectuent avant la coupe de résineux. Les conditions météo (pas de gel et pluies importantes) ont rendu les conditions d'exploitation difficiles notamment du fait de la nature du sol de la piste forestière (marneux). Désolés pour les personnes concernées qui ont été gênées par le mauvais état de la piste. Un aménagement de cette piste a été demandé dans l'urgence et a été réalisé les 8 et 9 janvier.

#### o **Site Internet de la commune d'Indevillers : en ligne [www.indevillers.fr](http://www.indevillers.fr)**

Le site Internet de la commune est désormais en ligne sur [www.indevillers.fr](http://www.indevillers.fr)

Nous avons souhaité rendre facilement accessible, toutes informations utiles qui touchent à la Commune d'Indevillers et ainsi aider à une bonne communication. Internet nous a paru être un outil adapté pour apporter des informations fournies, variées et utiles de notre Commune.

Ce site Internet peut être le reflet d'Indevillers pour les habitants de la commune et pour les habitants extérieurs, ayant des attaches à Indevillers ou non.

Nous avons voulu notre site Internet agréable, clair, simple et utile.

Certaines rubriques ou sous-rubriques sont encore en cours de création ou inachevées.

N'hésitez donc pas à consulter périodiquement notre site Internet.

Merci de nous faire part de vos remarques et éventuelles propositions.



• **Elections municipales :**

Les élections municipales se dérouleront les **23 et 30 mars 2014**.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires a instauré d'importantes modifications, notamment :

- **Obligation de déclaration de candidature**
- **Nullité des suffrages exprimés pour les personnes dont la candidature n'a pas été enregistrée en sous-préfecture.**

Déclaration de candidature individuelle : **Il est obligatoire** désormais, pour tous les candidats, **de déposer leur candidature** . individuellement ou groupée - **avant l'élection**, quelle que soit la taille de la commune, **auprès de la Sous-préfecture de Montbéliard**.

La date limite de dépôt **est fixée au 06 mars 2014 à 18h**. **La candidature vaut pour les 2 tours**.

Les modalités de présentation de candidatures sont disponibles en mairie. Le imprimé obligatoire est disponible sur l'Internet Départemental de l'État et sur le site du ministère de l'Intérieur.

A noter : il n'est possible de se présenter au second tour sans avoir été candidat au premier tour que si - et seulement si - il n'y a pas eu suffisamment de candidats au premier tour.

**Concrètement, à Indevillers :**

Le Conseil Municipal restera donc sans changement du nombre de conseillers : 11 personnes.

L'équipe municipale élue en 2008 termine son mandat.

L'esprit de faire au mieux a toujours été présent au cours de ces années.

Des enseignements, au regard de ce qui a été fait, de ce qui n'a pas pu se faire comme envisagé ou souhaité, pourront aider à toujours faire mieux à l'avenir.

L'objectif est d'améliorer des conditions de vie des habitants de la commune.

Que chacune et chacun, conseillères municipales, conseillers municipaux, soient ici remerciés pour leur présence, leur implication, le travail effectué

Quelques-uns des actuels élus ont décidé, ou envisagent, de ne pas se représenter à un nouveau mandat de Conseiller Municipal pour 6 ans.

Des élus actuels envisagent de continuer.

**Par conséquent, de toutes les manières, des personnes nouvelles seront élues en mars.**

**Les personnes nouvelles qui le souhaitent sont les bienvenues pour rejoindre la liste de candidats et ainsi s'impliquer dans la vie communale, continuer les projets, apporter leurs idées nouvelles et leurs compétences qui seront appréciées.**

**N'hésitez pas à en parler et à vous entretenir avec le maire pour présenter, dans cet esprit, votre candidature de conseillère ou conseiller municipal(e).**

Si, par ailleurs, d'autres personnes « voient les choses différemment », des candidatures autres sont toujours possibles.

• **Réunion des habitants:**

La réunion d'information annuelle des habitants aura lieu le

**Vendredi 17 janvier 2014 à 20h15 à la Salle des fêtes**

Informations et réponses aux questions sur tous sujets suivis par un moment de convivialité.

Vous êtes les bienvenus.

• **Logement à louer 10 Grande Rue :**

Le logement situé au-dessus de la salle des Fêtes sera libre fin mars 2014.

Les personnes intéressées par ce F3 peuvent se renseigner et s'inscrire à la mairie.